



Prestation compensatoire suite à un divorce

Par **Annick83**, le **01/02/2015** à **22:23**

Bonjour,

Je suis convoquée vendredi 6 février au tribunal suite à la requête en divorce de mon mari qui a quitté le domicile conjugal depuis novembre 2013. Nous avons une fille de 18 ans qui fait des études et qui vit avec moi. J'ai arrêté de travailler à la naissance de ma fille et depuis 2001 je m'occupe de gîtes que nous avons achetés ensemble. Notre maison est en vente du coup je perds ma maison et mon travail. Je suis actuellement en train de préparer le concours d'aide soignante car je n'ai pas de diplôme. Mon mari ne veut pas entendre parler de prestation compensatoire et veut la moitié du prix de la maison. Il a toujours travaillé donc cotisé dans les caisses retraites alors que moi non puisque les revenus des gîtes étaient déclarés sur la feuille d'imposition comme revenus locatifs. Nous sommes mariés depuis 18 ans.

Pensez vous que j'ai des chances d'obtenir quelque chose je n'ai pas encore d'avocat pour me défendre.

Par **Visiteur**, le **02/02/2015** à **10:35**

Bonjour,

vous êtes convoquée le 06 Février et vous n'avez pas d'avocat ? c'est pas sérieux ! car visiblement il vous en faut un ! Pour la PC que votre mari le veuille ou pas, c'est le juge qui décidera ! Quant au montant éventuel...? Voyez avec votre avocat ! justement !